

Bachelier en management de la logistique

HELHa La Louvière Rue de Belle-Vue 32 7100 LA LOUVIERE		
Tél : +32 (0) 64 23 76 23	Fax : +32 (0) 64 23 76 33	Mail : eco.lalouviere@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

Droit et législation			
Ancien Code	ECLG1B08LEG	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	XOLG1080		
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	6 C	Volume horaire	72 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Anne-Julie PARQUET (anne-julie.parquet@helha.be)		
Coefficient de pondération	60		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement s'inscrit dans le développement de la dimension juridique et relationnelle de la formation. La finalité de cette unité est de préparer l'étudiant à appréhender les concepts enseignés dans sa future pratique professionnelle.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **S'insérer dans son milieu et s'adapter à son évolution**
 - 1.1 Travailler tant en autonomie qu'en équipe éventuellement multidisciplinaire dans le respect de la culture de l'entreprise
- Compétence 2 **Communiquer, écouter, informer, conseiller les acteurs tant en interne qu'en externe**
 - 2.1 Négocier, présenter et argumenter dans un contexte multilingue
 - 2.3 Comprendre les attentes et besoins de son interlocuteur
- Compétence 3 **Mobiliser les savoirs et savoir-faire propres au domaine des transports et logistiques**
 - 3.1 Respecter les règles juridiques, douanières et administratives liées à l'approvisionnement, l'expédition et l'entreposage
- Compétence 4 **Analyser les données utiles à la réalisation de sa mission en adoptant une démarche systémique**
 - 4.1 Positionner la logistique dans la stratégie de l'entreprise
- Compétence 5 **S'organiser : structurer, planifier, coordonner, gérer de manière rigoureuse les actions et les tâches liées à sa mission**
 - 5.2 Gérer les ressources humaines, matérielles et financières dans l'espace et le temps

Acquis d'apprentissage visés

Voir les acquis d'apprentissage visés dans les fiches descriptives des activités d'apprentissage composant cette Unité d'Enseignement.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
 Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

ECLG1B08LEGA	Droit civil et législation environnementale	36 h / 3 C
ECLG1B08LEGB	Droit des affaires : droit des entreprises et droit des sociétés	36 h / 3 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 60 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

ECLG1B08LEGA	Droit civil et législation environnementale	30
ECLG1B08LEGB	Droit des affaires : droit des entreprises et droit des sociétés	30

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Pondération des Activités d'Apprentissage dans l'Unité d'Enseignement

Si l'Unité d'Enseignement est constituée d'une seule Activité d'Apprentissage, la note obtenue pour l'activité d'apprentissage est reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement.

Si l'Unité d'Enseignement est constituée de plusieurs Activités d'Apprentissages :

Sauf décision contraire du jury de délibération. En cas d'échec à une Activité d'Apprentissage (AA) qui la compose, l'Unité d'enseignement ne sera pas validée. En cas d'échec à une ou plusieurs AA, la note de l'UE sera la note la plus faible des AA en échec.

Si toutes les AA ont une note supérieure ou égale à 10, alors la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

En cas de note englobante (CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), PR (note de présence), Z (zéro) ou FR (fraude)) dans une des Activités d'Apprentissage composant l'Unité d'Enseignement, cette mention sera reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement, et ce quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE.

Aussi, la non-présentation d'une partie d'une épreuve entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Notez que ces principes explicités en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation (première ou seconde session).

5. Cohérence pédagogique

L'étudiant se rendra bien vite compte que l'aspect juridique est omniprésent dans la vie quotidienne et dans la vie des affaires. Une UE consacrée au droit civil et au droit des affaires est donc indispensable pour qu'il ait une première approche du monde juridique et des principales règles qui s'appliqueront à lui-même ou encore aux différents projets qu'il pourrait être amené à mettre en place.

La logistique accompagnant souvent des projets ayant un impact environnemental non négligeable, une AA introduisant l'étudiant à la législation environnementale trouve également sa place au sein d'une telle UE. Ces différentes activités d'apprentissage à visée juridique ont dès lors été regroupées au sein d'une UE Droit et législation et consisteront en une première approche du droit.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).

Bachelier en management de la logistique

HELHa La Louvière Rue de Belle-Vue 32 7100 LA LOUVIERE
 Tél : +32 (0) 64 23 76 23 Fax : +32 (0) 64 23 76 33

Mail : eco.lalouviere@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Droit civil et législation environnementale			
Ancien Code	4_ECLG1B08LEGA	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	COLG1081		
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	36 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Anne-Julie PARQUET (anne-julie.parquet@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Pour la partie droit civil:

Après une introduction expliquant ce qu'est le droit et sa nécessité, l'activité d'apprentissage abordera les sources de celui-ci ainsi que ses divisions. Comme le suggère l'intitulé de l'activité d'apprentissage, il s'agira d'analyser une branche du droit national privé: le droit civil.

C'est donc ce droit qui fera l'objet du cours. Il n'est pas possible d'analyser, de manière approfondie, chacune des sous-catégories composant le droit civil.

En vue de la future activité professionnelle des étudiants, une description des branches du droit civil sera effectuée. L'activité d'apprentissage va alors plus particulièrement s'intéresser notamment au déroulement d'une procédure civile et au droit des obligations (droit des contrats et droit de la responsabilité civile) et d'autres points de matière pertinents pour leur formation.

Pour la partie législation environnementale :

Cette activité d'apprentissage s'inscrit dans le développement de la dimension juridique et relationnelle de la formation. La finalité de cette activité est de préparer l'étudiant à appréhender les méthodes et concepts enseignés dans sa future pratique professionnelle.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Pour la partie droit civil:

L'étudiant devra être capable de :

- Visualiser dans son ensemble le phénomène juridique
- Distinguer les différentes matières juridiques abordées et de maîtriser les concepts juridiques de base
- Maîtriser la classification des différents droits (droit privé, droit public, droit international privé et public)
- Connaître les branches du droit civil et les spécificités de chacune d'entre elles
- Maîtriser les règles du droit civil relatives, e.a. aux obligations contractuelles et extracontractuelles
- Etre en mesure d'appréhender certaines situations en y appliquant les règles de droit
- Apprendre à rechercher et utiliser les ressources
- Expliquer les bases juridiques fondamentales étudiées

Pour la partie législation environnementale:

L'étudiant devra appréhender de manière globale les problématiques environnementales et les règles juridiques s'y afférant et ce, en les replaçant dans un contexte systémique.

L'étudiant devra comprendre et maîtriser les bases et concepts juridiques du droit de l'environnement qui auront été abordés lors de l'activité d'apprentissage.

L'étudiant devra pouvoir appliquer de manière pratique ces règles et concepts.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Pour la partie droit civil:

Après une introduction expliquant ce qu'est le droit et sa nécessité, l'activité d'apprentissage abordera les sources de celui-ci ainsi que ses divisions. Comme le suggère l'intitulé de l'activité d'apprentissage, il s'agira d'analyser une branche du droit national privé: le droit civil.

C'est donc ce droit qui fera l'objet du cours. Il n'est pas possible d'analyser, de manière approfondie, chacun des droits composants le droit civil.

En vue de la future activité professionnelle des étudiants, une description des branches du droit civil sera effectuée. L'activité d'apprentissage va alors plus particulièrement s'intéresser au droit des obligations (droit des contrats et droit de la responsabilité civile). Parmi le droit des contrats, une attention particulière sera portée à certains types de contrats.

Pour la partie législation environnementale:

Après une introduction explicitant notamment la nécessité des règles du droit de l'environnement, les termes relatifs à l'environnement et au droit de l'environnement seront définis. L'activité d'apprentissage explicitera les règles du droit de l'environnement prévues en droit interne et en droit européen.

Il s'agira ensuite d'analyser l'arsenal du droit en faveur de l'environnement.

Enfin, tout au long de l'activité d'apprentissage, l'analyse de certaines problématiques particulières du droit de l'environnement sera effectuée de même que celle de certaines normes.

Démarches d'apprentissage

- Cours magistral appuyé par support informatique
- Nombreux exemples pratiques
- Exercices
- Notes prises lors des cours magistraux

Dispositifs d'aide à la réussite

- Notes prises lors des cours magistraux
- Les étudiants sont invités à poser des questions lors des cours ou au début du cours suivant.
- Une séance de questions / réponses est organisée à la demande des étudiants lors du dernier cours.

Sources et références

Pour droit civil:

- Alexander, F., & Delree, C. (2016). Notions de droit civil. Louvain-la-Neuve: De Boeck.
- Cruquenaire, A., Delforge, C., Durant, I., & Wery, P. (2016). Droit des contrats spéciaux. Waterloo: Kluwer.
- Wery, P. (2011). Droits des obligations (Vol. 1). Bruxelles: Larcier.
- Wery, P. (2016). Droits des obligations (Vol. 2). Bruxelles: Larcier.
- Gerlache, A., Vande Lanotte, J., Uyttendaele, M., et al. (2010). La Belgique pour les débutants. Le labyrinthe belge: Guide pratique. Brugge: La Charte.
- Schaus, A., & Corten, O. (2009). Le droit comme idéologie: Introduction critique au droit belge. Bruxelles: Editions de l'université de Bruxelles.
- Bazier, P., Hausman, J.-M., De Saint Moulin, E., Macq, C., et al. (2021). Manuel d'introduction au droit: Tour d'horizon en quinze leçons. Bruxelles: Politeia.

- Jafferli, R. (2022). Le Livre 5 du Code civil et le nouveau droit des contrats. Bruxelles: Larcier.
- ...

Ressources électroniques:

Pour législation environnementale:

De Muynck, F., Karolinski, M., Borres, M., Courtois, C., Morelli, J., & Mossoux, Y. (2020). Mémento de l'environnement. Waterloo: Wolters Kluwer.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Support PPT

Liens divers

Supports légaux éventuels

Supports éventuels donnés en fonction de la matière abordée à compléter par des notes prises lors des cours magistraux

Modalités opérationnelles, notes de cours, PPT ou autres supports seront déposés sur la plateforme numérique au regard de l'AA

4. Modalités d'évaluation

Principe

Examen écrit: la partie droit civil (représentant 70% du résultat final de l'AA) est évaluée à l'issue du Q1, la partie législation environnementale (30% du résultat final de l'AA) est évaluée à l'issue du Q2.

En ce qui concerne le Q3, un examen écrit sera organisé pour chacune des deux parties, chacune des parties conservant sa pondération de la note finale de l'AA.

Pour un étudiant diplômable en janvier, les modalités d'évaluation ainsi que la matière sur laquelle il sera interrogé seront définies dans une convention à part signée par l'étudiant et l'enseignant concerné.

Les modalités opérationnelles de l'évaluation seront déposées au regard de l'UE sur ConnectED.

Si l'étudiant n'a pas souhaité participer à une activité pédagogique faisant l'objet d'une évaluation, une autre modalité d'évaluation lui sera imposée. Les modalités et consignes des évaluations de l'activité pédagogique sont déposées sur ConnectED.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Eve	70	Exe	30	Exe	100

Eve = Évaluation écrite, Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 30

Dispositions complémentaires

Pondération des Activités d'Apprentissage dans l'Unité d'Enseignement

Si l'Unité d'Enseignement est constituée d'une seule Activité d'Apprentissage, la note obtenue pour l'activité d'apprentissage est reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement.

Si l'Unité d'Enseignement est constituée de plusieurs Activités d'Apprentissages :

Sauf décision contraire du jury de délibération. En cas d'échec à une Activité d'Apprentissage (AA) qui la compose, l'Unité d'enseignement ne sera pas validée. En cas d'échec à une ou plusieurs AA, la note de l'UE sera la note la plus

faible des AA en échec.

Si toutes les AA ont une note supérieure ou égale à 10, alors la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

En cas de note englobante (CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), PR (note de présence), Z (zéro) ou FR (fraude)) dans une des Activités d'Apprentissage composant l'Unité d'Enseignement, cette mention sera reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement, et ce quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE.

Aussi, la non-présentation d'une partie d'une épreuve entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Notez que ces principes explicités en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation (première ou seconde session).

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).

Bachelier en management de la logistique

HELHa La Louvière Rue de Belle-Vue 32 7100 LA LOUVIERE
 Tél : +32 (0) 64 23 76 23 Fax : +32 (0) 64 23 76 33

Mail : eco.lalouviere@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Droit des affaires : droit des entreprises et droit des sociétés			
Ancien Code	4_ECLG1B08LEGB	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	COLG1082		
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	36 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Anne-Julie PARQUET (anne-julie.parquet@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Après une analyse de l'évolution historique du droit des entreprises, les sources ainsi que ses destinataires seront analysés. L'activité d'apprentissage se penchera sur le paiement et financement des activités de l'entreprise ainsi que sur divers contrats commerciaux et règles commerciales nationales, internationales ou encore européennes. Des points de matière liés au droit des entreprises seront abordés : preuve entre entreprises, la facture, l'affacturage, etc.

Enfin, la suite l'activité d'apprentissage se penchera sur le droit des sociétés. Le cours abordera les différentes sociétés pouvant être créées ainsi que les règles juridiques applicables. A cette occasion, le cours analysera les grandes modifications législatives dues au nouveau code des sociétés et des associations.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

L'étudiant devra être capable de :

- Avoir une compréhension globale de la vie économique des entreprises, des opérations économiques qui peuvent s'y dérouler.
- Distinguer les différentes matières juridiques abordées et de maîtriser les concepts juridiques de base (concepts-clés : entreprises, sociétés, contrats commerciaux, fonds de commerce, pratiques du marché, protection des consommateurs, etc.)
- Maîtriser la classification des différentes sociétés
- Appréhender certaines situations en y appliquant les règles de droit étudiées
- Apprendre à rechercher et utiliser les ressources (Code de droit économique, nouveau Code des sociétés et des associations)

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Après une analyse de l'évolution historique du droit des entreprises, les sources ainsi que ses destinataires seront analysés. L'activité d'apprentissage se penchera sur le paiement et financement des activités de l'entreprise ainsi que sur divers contrats commerciaux.

Des points de matière liés au droit des entreprises seront abordés : preuve en matière commerciale, la facture, l'affacturage, etc.

Enfin, la suite l'activité d'apprentissage se penchera sur le droit des sociétés. Le cours abordera les différentes sociétés pouvant être créées ainsi que les règles juridiques applicables. A cette occasion, le cours analysera les grandes modifications législatives dues au nouveau code des sociétés et des associations.

Démarches d'apprentissage

Cours magistral appuyé par support informatique
Nombreux exemples pratiques
Exercices
Notes prises lors des cours magistraux

Dispositifs d'aide à la réussite

Les étudiants sont invités à poser des questions lors des cours ou au début du cours suivant.
Une séance de questions / réponses est organisée à la demande des étudiants lors du dernier cours.

Sources et références

- Culot, H., De Cordt, Y., Jacquemin, H., & Léonard, T. (2019). Manuel du droit de l'entreprise. Limal: Anthémis.
- Caprasse, O., Culot, H., Dieux, X., Aydogdu, R., Coipel, M., et al. (2019). Le nouveau droit des sociétés et des associations: Le CSA sous la loupe. Limal: Anthémis.
- ...

Ressources électroniques:

- <https://www.actualitesdroitbelge.be>
- <https://www.belgium.be>

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Support PPT

Liens divers

Supports légaux éventuels

Supports éventuels donnés en fonction de la matière abordée à compléter par des notes prises lors des cours magistraux

Modalités opérationnelles, notes de cours, PPT ou autres supports seront déposés sur la plateforme numérique au regard de l'AA

4. Modalités d'évaluation

Principe

Examen écrit

Pour l'examen, les étudiants doivent se munir du recueil de dispositions juridiques, pouvant être fluoré mais non annoté, qui leur sera remis en début de blocus. Les étudiants qui n'auront pas emporté ce recueil lors de l'examen présenteront l'examen sans celui-ci, aucun autre exemplaire ne leur sera distribué.

Les modalités opérationnelles de l'évaluation seront déposées au regard de l'UE sur ConnectED.

Pour un étudiant diplômable en janvier, les modalités d'évaluation ainsi que la matière sur laquelle il sera interrogé seront définies dans une convention à part signée par l'étudiant et l'enseignant concerné

Si l'étudiant n'a pas souhaité participer à une activité pédagogique faisant l'objet d'une évaluation, une autre modalité d'évaluation lui sera imposée. Les modalités et consignes des évaluations de l'activité pédagogique sont déposées sur ConnectED.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exe	100	Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 30

Dispositions complémentaires

Pondération des Activités d'Apprentissage dans l'Unité d'Enseignement

Si l'Unité d'Enseignement est constituée d'une seule Activité d'Apprentissage, la note obtenue pour l'activité d'apprentissage est reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement.

Si l'Unité d'Enseignement est constituée de plusieurs Activités d'Apprentissages :

Sauf décision contraire du jury de délibération. En cas d'échec à une Activité d'Apprentissage (AA) qui la compose, l'Unité d'enseignement ne sera pas validée. En cas d'échec à une ou plusieurs AA, la note de l'UE sera la note la plus faible des AA en échec.

Si toutes les AA ont une note supérieure ou égale à 10, alors la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

En cas de note englobante (CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), PR (note de présence), Z (zéro) ou FR (fraude)) dans une des Activités d'Apprentissage composant l'Unité d'Enseignement, cette mention sera reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement, et ce quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE.

Aussi, la non-présentation d'une partie d'une épreuve entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Notez que ces principes explicités en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation (première ou seconde session).

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).